

NOUVELLES DISPOSTIONS

Depuis le 01.01.2021, la vitesse maximale autorisée pour les remorques de 3,5t max. est de 100km/h sur les autoroutes en Suisse

Le 1er janvier dernier, la vitesse maximale autorisée pour les véhicules légers à moteur avec remorque d'un poids total de 3,5t maximum est passée de 80km/h à 100km/h lorsque la remorque et le véhicule tracteur sont homologués pour cette vitesse.

Pour en savoir plus, visitez les sites des services cantonaux de la circulation routière et de la navigation.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CES NOUVELLES DISPOSITIONS POUR VOTRE REMORQUE JOST AG ?

Les informations ci-après ne concernent que les remorques avec une homologation route.

REMORQUES LIVRÉES EN 2021 : vous n'avez rien à faire

Lorsqu'elles ont été commandées en 2021, les remorques JOST ci-après sont livrées avec une homologation pour une vitesse de 100 km/h.

Remorques pour treuils à cabestan

- KZW20
- KZW30/40
- RSW30/40

Remorques pour le transport de bobines

- KSA3500

REMORQUES LIVRÉES AVANT LE 1ER JANVIER 2021 : vous souhaitez une mise en conformité pour 100 km/h ?

Toutes les remorques JOST livrées avant le 1er janvier 2021 répondent aux exigences de l'homologation pour une vitesse maximale de 80 km/h. Pour les remorques (treuils à cabestan) JOST/KZW20, JOST/KZW30/40 et JOST/RSW30/40 livrées avant le 1er janvier 2021, la garantie constructeur 100 km/h peut être établie si les conditions suivantes sont respectés :

- Révision de la remorque dans nos ateliers (conception et état des composantes du châssis, stabilité sur route, etc.)
- Remplacement des composantes usées sur le châssis
- Montage d'un jeu d'amortisseurs de roue sur le modèle KZW20
- Remplacement de l'essieu et montage d'un jeu d'amortisseurs de roue sur les modèles KZW30/40 et RSW 30/40
- Pour les remorques de la marque JOST avec homologation dans le canton de Berne, un contrôle auprès du service des automobiles n'est pas requis
- Pour les remorques non homologuées dans le canton de Berne, il convient d'interroger le service des automobiles ayant compétence sur la nécessité d'un contrôle (mutation).

Contactez-nous par téléphone (034 409 55 55) ou par email à info@jostag.ch. Nous serons heureux de vous soumettre une offre pour la mise en conformité de votre remorque.

Pour les remorques d'autres constructeurs, Jost AG ne peut pas fournir d'homologation pour 100 km/h. Pour la vitesse maximale, on se reportera à l'homologation de type (CoC). Pour la mise à niveau et/ou l'homologation, veuillez vous adresser directement au constructeur.